

Madame PANNIER-LEBEAU Maryse
30 rue de Biou
41350 Huisseau sur Cosson

Le commissaire-enquêteur
Huisseau sur Cosson le 25 avril 2024

Jean-Jacques ROUSSEAU

Objet: Enquête publique concernant la ZAC des Paralisières

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le projet de création d'une ZAC au lieu-dit les Paralisières, appelle de ma part les observations suivantes (observations que j'avais déjà formulées lors de l'enquête publique relative au PLU de 2008, et de celle du PLUI de 2019 et qui sont toujours d'actualité)

Dans cette dernière version du projet soumise à la présente enquête, la réflexion sur les accès, se cantonne à mentionner la rue de la tonnelle et la rue de Morest, laquelle aboutit au hameau du même nom où la circulation y est extrêmement compliquée

Envisager la création d'un quartier pour une centaine de logements dans ce secteur, implique, (faute de projet concret et réaliste, pour gérer le trafic automobile, généré par les trajets majoritairement dirigés vers Blois et retour), de faire transiter toute la circulation automobile par le carrefour du pont et la rue de Biou puis la Voie communale dite route des Noëls (commune de Vineuil);

Or la route des Noëls est devenue au fil des années un axe majeur de transit entre Huisseau et Blois, pour une grande partie des habitants du sud, de l'est et du centre de la commune, voire même de ceux de Mont près Chambord, Thoury Bracieux afin d'éviter soit la piste d'oie de St Gervais soit la RD 33 urbanisée de Chambord à St Gervais, et donc soumise à une vitesse réduite.

La faible largeur de la rue de Biou dans sa partie ancienne, et dont les murs et certaines habitations qui la bordent ont été répertoriés comme éléments du patrimoine à préserver, y rend la circulation difficile surtout quand une automobile y croise un car de tourisme, un camion ou des vélos puisque cet axe est une partie du tracé de la piste cyclable du pays des châteaux.

Y rajouter volontairement le trafic induit par 100 nouvelles habitations est une aberration dont les conséquences seront dangereuses.

Si la route des Noëls sur le territoire de Huisseau a été, il y a un certain nombre d'années élargie afin de permettre le croisement de véhicules de façon relativement sécurisée, la partie appartenant à Vineuil, n'a fait l'objet d'aucun élargissement et ne fait l'objet d'aucun entretien et rien n'oblige la commune de Vineuil à procéder à l'élargissement de cette voie qui n'a pas d'utilité locale ne desservant que Huisseau sur Cosson.

Cet axe est de plus en plus utilisé, parce que le plus direct, par les touristes allant à Chambord que ce soit en voiture, en autocar ou en vélo; Y augmenter le trafic, la rendrait de même que la rue de biou encore plus accidentogène qu'elle ne l'est déjà.

Ce projet, comme cela a d'ailleurs été relevé par la commission d'enquête dans ses conclusions sur l'élaboration du PLUI, le 30/01/2020, n'apporte aucune réponse, ou solution quant à la façon dont sera réglée l'augmentation du flux de circulation induit par ces nouvelles constructions et l'impact de cette augmentation sur la rue de biou et les communes environnantes telles que ST Claude de Diray et Vineuil /les Noels

Voici exposés quelques motifs qui m'amènent à estimer que le projet de création d'une ZAC aux Paralisières constitue une erreur manifeste d'appréciation

En vous remerciant à l'avance de l'attention que vous porterez à mes observations, et en espérant qu'elles seront prises en compte, je vous prie d'agréer Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Pannier-Lebeau', written in a cursive style.

M. PANNIER-LEBEAU